

CONTEXTE

L'évaluation la plus récente faite en Île-de-France estime que la pollution de l'air cause chaque année 7 900 décès prématurés par an dans la région (Sabine Host et al., [Mortalité attribuable à la pollution atmosphérique en Île-de-France](#), ORS-IDF et Airparif (2022)). Airparif, l'association indépendante agréée pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Île-de-France, publie chaque année un bilan régional de la qualité de l'air, qui quantifie l'évolution des niveaux de pollution de l'air, et évalue la qualité de l'air au regard des seuils réglementaires et des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce bilan se base sur le dispositif de surveillance d'Airparif, et notamment ses stations de mesure, ses outils de modélisation et l'inventaire des émissions.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les niveaux de pollution de l'air constatés en 2023 poursuivent la baisse enregistrée depuis deux décennies pour l'ensemble des polluants de l'air réglementés, à l'exception de l'ozone de basse altitude. Cette amélioration globale de la qualité de l'air est essentiellement due aux réglementations et politiques publiques de réduction des émissions de polluants dans l'air pour différentes activités, tant au niveau européen, national que local. A cela s'ajoutent des conditions météorologiques favorables en 2023 à la dispersion de la pollution, et à des températures globalement clémentes en période hivernale limitant de ce fait l'usage du chauffage.

Les concentrations de **dioxyde d'azote (NO₂)** ont baissé en moyenne de 40 % entre 2013 et 2023 en Île-de-France (- 55 % entre 2003 et 2023). Le dioxyde d'azote est un gaz polluant qui aggrave notamment le risque de mortalité lié au diabète et aux AVC. 5 000 Franciliens étaient toujours exposés à des concentrations supérieures à la valeur limite réglementaire, les niveaux moyens en dioxyde d'azote étant toujours largement supérieurs à la valeur limite réglementaire sur les axes les plus circulants (notamment le Boulevard Périphérique). 85 % des Franciliens étaient exposés à des concentrations qui dépassent les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) annuelle et journalière.

Les indicateurs d'impact de l'**ozone de basse altitude (O₃)** sur la santé ont globalement stagné entre 2013 et 2023, tout en variant fortement d'une année sur l'autre en lien avec les conditions météorologiques. L'ozone de basse altitude est un polluant de l'air gazeux qui aggrave notamment le risque de mortalité lié à des pathologies respiratoires. Il n'existe pas de valeur limite réglementaire pour ce polluant. L'ensemble des Franciliens était exposé à des niveaux moyens annuels largement supérieurs aux recommandations de l'OMS.

Les concentrations de **particules (PM₁₀)** ont baissé en moyenne de 35 % entre 2013 et 2023 en Île-de-France (-35 % entre 2003 et 2023). Depuis 2022, les valeurs limites annuelles et journalières sont respectées sur l'ensemble de l'Île-de-France. En revanche, près des 3/4 des Franciliens étaient toujours exposés à un dépassement des recommandations de l'OMS pour ce polluant. Les concentrations de **particules fines (PM_{2,5})** ont baissé en moyenne de 40 % entre 2013 et 2023 en Île-de-France (-55 % entre 2003 et 2023). La valeur limite annuelle était respectée en 2023 sur l'ensemble de l'Île-de-France.

En revanche, l'ensemble des Franciliens était exposé à des niveaux moyens annuels largement supérieurs aux recommandations de l'OMS pour ce polluant. Les particules (PM₁₀, moins de 10 µm de diamètre) et particules fines (PM_{2,5}, moins de 2,5 µm de diamètre) sont des entités solides de très petites tailles présentent en suspension dans l'atmosphère, qui aggravent notamment le risque de mortalité lié aux infarctus, aux AVC, au diabète, aux cancers du poumons, et le risque de survenue de la maladie de Parkinson.

Les réglementations sont respectées pour le benzène, le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), les métaux (plomb, arsenic, nickel, cadmium), les autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Leurs concentrations présentent également des tendances à la baisse.

Concernant les épisodes de pollution, 10 dépassements du seuil réglementaire d'information – qui détermine le passage en épisode de pollution – ont été constatés en 2023. Ces dépassements ont été constatés pour les particules et l'ozone (5 dépassements chacun). Il s'agit du nombre le plus bas de journées de déclenchement de la procédure d'information et d'alerte régionale de ces dix dernières années, à égalité avec 2022.

[Voir la carte de la qualité de l'air en Île-de-France - 2023](#)

PERSPECTIVE : DE NOUVEAUX SEUILS RÉGLEMENTAIRES A RESPECTER EN

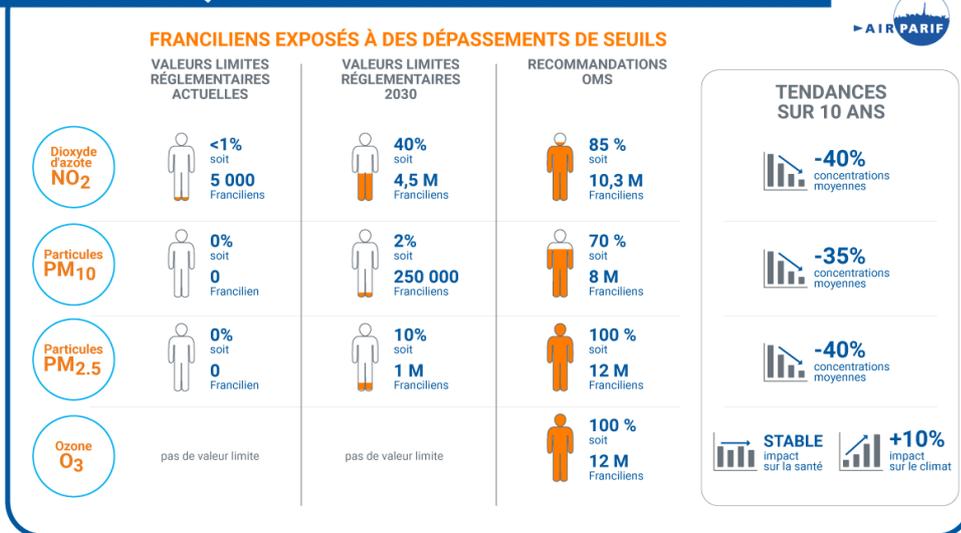
Dans le cadre de la révision de la directive sur l'air ambiant, en lien avec les nouveaux seuils de qualité de l'air recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, le Parlement Européen a convenu avec la Commission européenne de mettre en place de nouvelles valeurs limites réglementaires, plus basses, à respecter d'ici à 2030 - sans les aligner complètement avec les recommandations de l'OMS.

En 2023, plus de 4,5 millions de Franciliens respiraient un air dont les concentrations de polluants étaient supérieures à ces seuils à respecter en 2030. Dans le cadre de sa mission d'appui aux politiques publiques visant à améliorer la qualité de l'air, Airparif a estimé que les politiques déjà mises en place doivent conduire à une amélioration de la qualité de l'air d'ici 2030, mais en l'état insuffisante pour respecter ces nouvelles valeurs limites réglementaires lorsqu'elles entreront en vigueur ([Qualité de l'air en Île-de-France : comment respecter les valeurs limites réglementaires actuelles et futures et les recommandations de l'OMS ?](#), Airparif (2023)).

L'Organisme Régional de Santé d'Île-de-France (ORS-IDF) a estimé, sur la base des données de surveillance de la qualité de l'air d'Airparif, qu'entre 2010 et 2019 la part des décès prématurés dus à la pollution de l'air aux particules fines (et pour une part au dioxyde d'azote) était passée de 10 000 à 6 200 décès prématurés par an en Île-de-France, du fait de l'amélioration de la qualité de l'air,

malgré le dépassement des seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ces travaux mettent aussi en évidence qu'**une baisse des niveaux de pollution de l'air sous les nouvelles valeurs limites réglementaires sur tout le territoire permettrait d'éviter 1 800 décès prématurés par an, soit environ un tiers de ces décès.**

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2023 EN ÎLE-DE-FRANCE



agrandir

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTS SEUILS

Valeur limite réglementaire : concentration maximale de pollution de l'air à ne pas dépasser, définis par la réglementation française et européenne, pour chaque polluant dit réglementé, afin d'« éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble ». ([voir le détail](#))

Seuils réglementaires d'information et d'alerte : en cas d'épisode de pollution, concentrations moyennes horaires ou journalières à partir desquelles un polluant de l'air à un impact de court terme sur la santé humaine, impliquant la mise en place de mesure d'urgence ([voir le détail](#)).

Recommandation de l'OMS : concentration de pollution de l'air à partir de laquelle un consensus existe pour affirmer qu'un polluant de l'air est nocif pour la santé humaine, établi par l'Organisation Mondiale de la Santé sur la base de l'état des connaissances scientifiques les plus récentes. Ces seuils sont plus bas que les valeurs limites réglementaires actuelles. ([voir le détail](#))

La révision de la directive sur l'air ambiant va de pair avec le Plan zéro pollution de la Commission européenne dans le cadre du Green New Deal, dans le contexte plus large de la triple crise planétaire climat-biodiversité-pollutions (ONU). Les politiques qui contribuent à diminuer les émissions de pollution contribuent également dans la majeure partie des cas à atténuer le changement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (voir [Airparif dossier : Pollution de l'air et changement climatique, une cause commune](#)).

LE RAPPORT COMPLET : [Bilan de la qualité de l'air en Île-de-France – 2023](#)
CARTES DE POLLUTION : [Cartes annuelles en haute résolution](#)
ACCÈS AUX DONNÉES : [Portail Open Data d'Airparif](#)